

RÈGLEMENT DE CONCOURS
de la Société Cynologique Suisse SCS
pour les disciplines sportives
AGILITY | MOBILITY | OBEDIENCE

RÈGLEMENT
Agility championnat suisse pour clubs

valable à partir du 01.01.2025

Remarque : en 2024, la CD AMO a approuvé une proposition visant à modifier la composition des équipes (article 3.2). La demande n'était pas entièrement rédigée et la décision aurait empêché la réalisation du CSPC sans autres adaptations du règlement. Le domaine des disciplines et des classements a donc été adapté par la CTAMO de manière à ce qu'un classement soit à nouveau possible (article 4.1.1.). En outre, une réglementation transitoire a été introduite pour les détenteurs de titres. Les adaptations ont été marquées et seront soumises à l'approbation de la prochaine CD AMO.

TABLE DES MATIÈRES

1	Championnat suisse Agility pour les clubs.....	3
2	Dispositions générales	3
2.1	Coordination	3
2.2	Qualification et finale	3
2.3	Organisateur et déroulement.....	3
2.4	Dates de l'CSPC.....	3
2.5	Organisation	3
2.5.1	Administration	3
2.5.2	Sponsoring.....	4
2.5.3	Prix d'honneur	4
2.5.4	Finances	4
2.5.5	Exigences envers les organisateurs	4
3	Éligibilité et enregistrement des équipes.....	4
3.1	Clubs.....	4
3.2	Équipes.....	4
3.3	Équipes.....	5
3.4	Inscription et numéro d'équipe	5
3.5	Mutations	5
4	Disciplines et évaluations	6
4.1	Agility et Jumping	6
4.1.1	Facteur de correction Catégorie	6
4.2	Estafette.....	7
4.2.1	Disciplines et juges	7
4.2.2	Ligne de départ / d'arrivée	9
4.2.3	Classement de l'estafette.....	9
4.3	Classements	10
4.3.1	Classement journalier	10
4.3.2	Classement général des qualifications	10
4.3.3	Qualification pour la finale	10
5	Final.....	11
5.1	Détenteur du titre.....	11
6	Entrée en vigueur	12

Note sur la formulation neutre en termes de genre

Pour des raisons de lisibilité, la différenciation entre les genres a été supprimée. Les termes correspondants s'appliquent en principe à tous les genres aux fins de l'égalité de traitement.

1 CHAMPIONNAT SUISSE AGILITY POUR LES CLUBS

Le championnat suisse d'Agility pour clubs (ci-après CSPC) est un championnat par équipe et se déroule chaque année.

Une saison CSPC se divise en trois phases :

- a) Enregistrement des équipes
- b) Compétitions de qualification
- c) Final

2 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

2.1 Coordination

La coordination de l'CSPC est assurée par la CTAMO.

2.2 Qualification et finale

L'CSPC se compose d'un ou de plusieurs concours de qualification et d'un concours final. Le nombre de concours de qualification dépend du nombre d'équipes inscrites. Les concours de qualification peuvent être organisés en tant que concours CSPC pur ou comme partie intégrante d'un concours plus important.

2.3 Organisateur et déroulement

Les concours de qualification et la finale de l'CSPC doivent être organisés par des clubs de la SCS (ci-après dénommés organisateurs). Les organisateurs peuvent se porter candidats auprès de la CTAMO pour l'organisation d'une compétition ou la CTAMO prend contact avec les organisateurs qu'elle considère comme entrant en ligne de compte en vue de la prise en charge d'une manifestation. L'attribution de l'organisation d'une compétition de qualification CSPC ou de la finale est effectuée par la CTAMO.

2.4 Dates de l'CSPC

Les dates des compétitions de qualification et de la finale de l'CSPC sont fixées et publiées par la CTAMO en accord avec les organisateurs. Les concours de qualification de l'CSPC ne doivent pas coïncider avec les championnats du monde, d'autres manifestations internationales et leurs manches de qualification, le championnat suisse individuel d'Agility. Les exceptions à cette règle sont réglées par la CTAMO.

2.5 Organisation

2.5.1 Administration

La CTAMO est responsable de l'administration de l'CSPC.

Les tâches administratives comprennent notamment

- a) Annonce et administration de l'inscription des équipes
- b) Coordination des compétitions avec les organisateurs
- c) Soutien aux organisateurs, notamment pour la désignation des juges
- d) Fusion et publication des classements généraux
- e) Soutien et aide à l'organisation de la finale de l'CSPC

2.5.2 Sponsoring

La collaboration avec un sponsor pour l'CSPC est souhaitable. Les accords contractuels et la coordination sont assurés par la CTAMO. Chaque organisateur est tenu de respecter les accords conclus entre la CTAMO et ses sponsors. L'organisateur est libre d'engager d'autres sponsors.

2.5.3 Prix d'honneur

Qualification CSPC

L'organisateur est responsable de l'acquisition de tous les prix d'honneur pour les cérémonies de remise des prix des concours d'Agility, de Jumping et de relais ainsi que des autres concours organisés.

La CTAMO se procure et fournit, par groupe de catégories, les prix d'honneur pour les trois premières équipes du classement journalier (un prix d'honneur par équipe).

Finale de l'CSPC

L'organisateur est responsable de l'acquisition de tous les prix d'honneur pour les cérémonies de remise des prix pour les concours d'Agility, de Jumping et de relais.

La SCS et la CTAMO mettent à disposition des prix d'honneur supplémentaires pour les trois champions suisses et les rangs 2 et 3 pour toutes les groupes de catégories (un prix d'honneur par équipe).

2.5.4 Finances

L'CSPC est financée par les postes suivants :

- a) Frais d'inscription équipe
- b) Accords de sponsoring CTAMO
- c) Autres sponsors

Le montant des frais d'inscription est fixé et publié chaque année par la CTAMO.

2.5.5 Exigences envers les organisateurs

Pour pouvoir organiser des compétitions CSPC, l'organisateur doit remplir des exigences minimales. Celles-ci sont réglées dans le cahier des charges pour les organisateurs.

En outre, les conditions suivantes doivent être remplies :

- a) pas de limite quant aux classes autorisées à concourir
- b) classements séparés par catégorie et par classe pour l'Agility et le Jumping

3 ÉLIGIBILITÉ ET ENREGISTREMENT DES ÉQUIPES

3.1 Clubs

Lors de l'CSPC, les équipes peuvent être composées de membres d'une section locale et/ou d'un club de race (ou de leur groupe local) de la SCS. Seule une équipe peut appartenir à une autre section locale ou à un autre club de race.

3.2 Équipes

Il n'existe aucune restriction quant à l'appartenance à une classe de performance.

Une équipe se compose de 4 équipes et de deux équipes de réserve au maximum. **Il est possible de former des équipes avec des chiens des catégories Large et Intermédiaire (L&I) ou Medium et**

Small (M&S), la répartition entre les catégories étant libre au sein du groupe de catégories. Une équipe peut également être formée avec des chiens d'une seule catégorie.¹

Une équipe peut participer à plus d'une épreuve de qualification, à condition que toutes les équipes inscrites puissent disputer au moins une épreuve de qualification et que le nombre d'épreuves de qualification le permette.

La CTAMO peut limiter le nombre de départs par équipe au début de la saison.

3.3 Équipes

- a) Les équipes sont composées d'un chien (identifié par son numéro de licence) et d'un conducteur.
- b) Tous les chiens participants doivent être titulaires d'une licence Agility valable de la CTAMO.
- c) Les conducteurs de chiens participants doivent être membres du club inscrit. Un conducteur de chien peut être membre d'une autre section locale ou d'un autre club de race.
- d) Un chien ne peut participer que dans une seule équipe.
- e) Un conducteur de chien peut être représenté par plusieurs chiens par équipe. Toutefois, un seul conducteur de chien au maximum par équipe peut être classé avec deux chiens au maximum lors d'une épreuve de qualification ou de la finale.

3.4 Inscription

Après l'annonce officielle de l'CSPC, chaque club inscrit son/ses équipe(s) en nommant les équipes auprès de la CTAMO.

L'inscription doit comporter une composition d'équipe complète et autorisée à participer.

Les inscriptions doivent être reçues avant la date limite d'inscription fixée par la CTAMO et sous la forme définie.

La CTAMO décide de l'exactitude de l'inscription conformément à la publication et confirme à l'équipe la possibilité de participer en lui envoyant son numéro d'équipe, valable pour toute la saison CSPC. Les compositions d'équipes sont publiées sur le site officiel de la CTAMO / CSPC.

3.5 Mutations

Les mutations de la composition des équipes (ajout ou retrait d'équipes et changement de conducteur de chien, ainsi que la désignation des équipes entrant en ligne de compte pour une compétition donnée) peuvent être effectuées tout au long de la saison CSPC, en respectant les critères ci-dessous :

- a) La mutation doit être effectuée via Internet à l'aide du formulaire de mutation officiel.
- b) Sept jours avant une compétition de l'CSPC, il n'est plus possible de procéder à des mutations d'équipes dans une équipe qui prend le départ.
- c) Une inscription tardive d'une équipe de remplacement, membre officiel de l'équipe, peut être effectuée auprès de l'organisateur jusqu'à 18 heures avant la première remise des dossards de la compétition CSPC.
- d) Le jour même de la compétition, seules les équipes entrant en ligne de compte peuvent être modifiées jusqu'à 30 minutes avant le premier briefing de la compétition (exception : relais, voir le point 4.2)
- e) Après avoir participé à la compétition, les mutations peuvent à nouveau être effectuées, pour autant qu'elles ne soient pas annulées par les contraintes de temps d'une prochaine participation à la compétition. Les équipes qui ont été classées une fois pour une équipe restent affectées à cette équipe pour le reste de la saison CSPC. Parallèlement, il n'est plus possible de changer de conducteur de chien pour ces équipes.
- f) Si la composition d'une équipe subit une mutation telle qu'elle ne correspond plus au nombre minimal, l'équipe est éliminée de la saison CSPC en cours.

¹ L&I et M&S sont utilisés pour former les noms des équipes.

- g) Si des mutations entraînent des modifications sur la liste officielle des équipes, celles-ci doivent impérativement être annoncées à la **CTAMO** au moyen du formulaire de mutation via Internet en respectant le délai susmentionné.
- h) Si des mutations concernent en outre une compétition, elles doivent également être impérativement communiquées à l'organisateur au plus tard sept jours avant la compétition.

Un changement de classe des chiens inscrits pendant une période CSPC n'a aucune influence sur la composition de l'équipe et ne doit pas être signalé à la **CTAMO**. Tous les chiens restent autorisés à participer.

Le non-respect des règles de mutation mentionnées ou l'inclusion d'une équipe qui n'a pas été correctement inscrite peut entraîner la disqualification de toute la saison en cours.

4 DISCIPLINES ET ÉVALUATIONS

Les compétitions suivantes doivent être organisées lors de l'CSPC : Agility, Jumping et Estafette. L'organisateur peut proposer des jeux supplémentaires.

Pour toutes les compétitions, un chronométrage électronique doit être utilisé.

Une équipe est classée le jour d'une compétition si au moins une équipe inscrite s'est présentée au départ d'au moins une épreuve. Toutes les autres manches et compétitions non effectuées par les équipes inscrites sont, le cas échéant, considérées comme "non commencées" et l'équipe et ses équipes sont classées normalement.

4.1 Agility et Jumping

Ces compétitions se déroulent conformément au règlement Agility en vigueur de la CTAMO.

Chaque équipe reçoit des points CSPC en fonction de son classement. Pour l'attribution des points CSPC, des classements séparés doivent être corrigés si nécessaire pour les équipes ne participant pas à l'CSPC.

4.1.1 Facteur de correction Catégorie²

Les points CSPC sont compensés comme suit (arrondis à une décimale) lors de chaque compétition CSPC en raison des différences de taille des champs de départ des classes au sein d'une même catégorie :

Case de départ Large = case de départ la plus petite Large + case de départ la plus grande Large

Case de départ Intermediare = plus petite case de départ Intermediare + plus grande case de départ Intermediare

Facteur de correction groupe de catégorie L&I = case de départ Large + case de départ Intermediare

4

Case de départ Medium = case de départ la plus petite Medium + case de départ la plus grande Medium

Case de départ Small = plus petite case de départ Small + plus grande case de départ Small

Facteur de correction groupe de catégorie M&S = case de départ Medium + case de départ Small

4

Le facteur de correction par groupe de catégorie est déterminé le jour de la compétition, immédiatement après l'épuration des équipes à classer pour l'CSPC, et doit être appliqué de manière constante pour toute la compétition.

² Les formules reflètent les groupes de catégories combinées L&I, resp. M&S

Chaque équipe à classer reçoit des points CSPC selon la formule suivante (arrondis au nombre entier le plus proche) :

$$\text{Points CSPC} = \frac{\text{Rang} \times \text{facteur de correction Catégorie}}{(\text{nombre de partants de la catégorie 1} + \text{nombre de partants de la catégorie 2})}$$

Les règles suivantes s'appliquent aux **DIS** et aux **NC** :

Les équipes non classées (NC) ou disqualifiées (DIS) reçoivent un "quasi-classement" selon la formule suivante (arrondi au nombre entier le plus proche) :

$$\text{"Quasi-Rank"} = (\text{nombre de partants de la catégorie 1} + \text{nombre de partants de la catégorie 2}) \times 1,2$$

Les équipes qui n'ont pas pris le départ (NP) reçoivent un "quasi-classement" selon la formule suivante (arrondi au nombre entier le plus proche) :

$$\text{"Quasi-Rank"} = (\text{nombre de partants de la catégorie 1} + \text{nombre de partants de la catégorie 2}) \times 1,4$$

Chaque "quasi-rang" est utilisé de la même manière qu'un rang normal pour calculer les points CSPC.

4.2 Estafette

L'estafette marque la fin d'une compétition CSPC. Les équipes prennent le départ dans l'ordre du classement général chuté après les épreuves d'Agility et de Jumping.

Pour le relais, une équipe peut échanger au maximum une équipe contre une équipe de remplacement. L'équipe de remplacement doit être correctement inscrite à la compétition concernée et avoir pris le départ de celle-ci. Une équipe de remplacement engagée uniquement pour l'estafette est considérée comme ayant été classée dans cette composition (conducteur de chien et chien) et affectée de manière fixe à l'équipe, les courses d'Agility et de Jumping de cette qualification n'étant pas prises en compte dans le classement journalier. Le changement pour l'estafette doit être communiqué au bureau des concours avant le début du briefing de l'estafette et inscrit sur la liste des mutations.

Les équipes d'une même équipe prennent le départ les unes derrière les autres et effectuent le parcours dans les disciplines prescrites et conformément aux dispositions du règlement Agility. Exception : il n'y a pas de temps standard pour la partie Agility et Jumping.

Pour l'estafette, les hauteurs de saut ou la longueur totale du saut en longueur de la catégorie Small ou Intermediare sont valables.

4.2.1 Disciplines et juges

Le relais se divise en disciplines qui sont courues et jugées dans cet ordre :

Équipe 1	Temps-Fautes-Fini	Juge 1
Équipe 2	Gambler	Juge 2
Équipe 3	Agility	Juge 1
Équipe 4	Jumping	Juge 2

L'évaluation de la ligne de départ / d'arrivée est effectuée par un troisième juge de compétition.

Pour le Gambler et l'élimination par faute de temps (TFF), les points obtenus sont convertis en bonifications de temps. Pour l'Agility et le Jumping, les fautes, les refus et les disqualifications sont convertis en pénalités de temps.

En outre, les règles suivantes s'appliquent :

- a) Le chronométrage du temps total de course commence à l'expiration du temps imparti au Gambler et se termine lorsque le chien de l'équipe de saut franchit le saut d'arrivée. 30 secondes sont ajoutées au temps total de course pour le TFF et le Gambler.
- b) Pour le départ et l'arrivée, il faut utiliser des haies simples (marquées par des poteaux). Ces obstacles doivent être placés de manière judicieuse.
- c) Le pneu **et** le mur ne doivent pas être utilisés dans l'estafette.
- d) La position de départ du conducteur de la première équipe est libre, mais le chien doit partir derrière la ligne de départ.
- e) Un chien ne doit pas être fixé dans sa position par une personne auxiliaire avant le départ.
- f) La position de départ des autres équipes se situe derrière la ligne de départ. Le conducteur ne peut pas se positionner sur le parcours pour rappeler son chien.
- g) L'Agility et la TFF ont le même parcours.
- h) Les obstacles qui font uniquement partie du parcours d'une autre discipline sont considérés "en l'air" et ne sont pas jugés. Exception : si l'équipe d'Agility ou l'équipe de Gambler arrête le chronométrage, toute l'équipe sera disqualifiée.
- i) Trois refus ou plus n'entraînent pas de disqualification, mais sont comptabilisés en continu comme des fautes.
- j) Si, en Agility ou en Jumping, un obstacle est franchi dans le mauvais ordre ou du mauvais côté, une disqualification est prononcée à chaque fois. Le parcours doit être repris au bon endroit, de sorte que tous les obstacles soient entièrement franchis et qu'un temps total de l'équipe puisse être mesuré.
 - De plus, la reprise du parcours après une disqualification est soumise aux règles suivantes
 - i. Les fautes commises aux haies et au saut en longueur faisant partie de la discipline sont jugées et évaluées, qu'elles se situent avant ou après le point de disqualification au cours du parcours.
 - ii. Si un/des obstacle(s) n'est/ne sont pas travaillé(s) du tout, une pénalité de temps équivalente à quatre disqualifications est appliquée.

Chaque équipe classée reçoit des points CSPC selon la formule suivante : *Rang dans l'estafette* x 4

Temps-Fautes-Fini

Le départ de l'équipe de TFF a lieu au signal déterminé par le juge.

Dans le TFF, une équipe peut franchir des obstacles dans le cadre du temps imparti ou jusqu'à la première erreur dans l'ordre défini et collecter des points. L'équipe doit ensuite repasser la ligne d'arrivée. Si un chien a franchi le dernier obstacle de la TFF avant la fin du temps imparti, l'équipe peut continuer à courir et à accumuler des points. Le juge indique lors du briefing à quel obstacle débute la suite.

Le délai pour accumuler les points est de 30 secondes et commence lorsque le chien franchit la ligne de départ. La mesure du temps est effectuée par le juge qui juge la ligne de départ/d'arrivée. Il signale l'expiration du délai par un coup de sifflet puissant.

Chaque obstacle commencé avant le coup de sifflet et franchi correctement est évalué à 3 points. Chaque point donne droit à un bonus de temps d'une seconde.

Gambler

L'équipe Gambler ne peut prendre le départ que lorsque l'équipe TFF a franchi la ligne d'arrivée au complet (chien et conducteur).

Dans le jeu Gambler, une équipe peut, dans le cadre des règles de base et du temps imparti, franchir des obstacles dans un ordre qu'elle a elle-même défini et collecter des points. Une fois le temps écoulé, l'équipe doit repasser la ligne d'arrivée.

Le délai pour accumuler les points est de 30 secondes et commence lorsque le chien franchit la ligne de départ. La mesure du temps est effectuée par le juge qui juge la ligne de départ/d'arrivée. Il signale l'expiration du délai par un coup de sifflet puissant.

Chaque obstacle correctement franchi est évalué par des points ; chaque point donne droit à un bonus de temps d'une seconde.

Règles de base

- a) Le slalom et les obstacles de zone sont évalués 2x au maximum.
- b) après le slalom et les obstacles de zone, un obstacle de saut ou un tunnel doit être franchi
- c) un obstacle correctement franchi ne doit pas être répété immédiatement

Schéma de points

Slalom	6 points
Passerelle:	5 points
Palissade, balançoire	4 points
Tunnel fixe	2 points
Saut, saut en longueur	1 point

Agility

L'équipe Agility ne peut prendre le départ que lorsque l'équipe Gambler a franchi la ligne d'arrivée au complet (chien et conducteur).

Jumping

L'équipe de jumping ne peut prendre le départ que lorsque l'équipe d'Agility a franchi la ligne d'arrivée au complet (chien et conducteur).

Chaque faute et chaque refus est sanctionné par une pénalité de 5 secondes, chaque disqualification par une pénalité de 20 secondes.

4.2.2 Ligne de départ / d'arrivée

La ligne de départ / d'arrivée est marquée et expliquée lors du briefing sur l'estafette.

Un départ anticipé ou une erreur de changement est sanctionné par une majoration de temps de 10 secondes.

En TFF, on considère qu'un départ anticipé est donné lorsqu'un chien ou un conducteur franchit la ligne de départ avant l'autorisation de départ du juge.

En Gambler, Agility et Jumping, est considéré comme faute de changement le fait qu'un chien ou un conducteur de chien franchisse la ligne de départ avant que l'équipe précédemment partie n'ait correctement franchi la ligne d'arrivée.

On considère que le chien et le conducteur ont franchi correctement la ligne d'arrivée lorsque le chien et le conducteur ont franchi entièrement la ligne d'arrivée à l'intérieur des marques.

4.2.3 Classement de l'estafette

L'équipe qui obtient le temps de classement le plus bas selon la formule suivante est classée comme meilleure équipe :

Temps de classement = temps de course moins les bonifications de temps plus les pénalités de temps

Les équipes qui ne sont plus au complet et qui ne peuvent donc plus participer à l'estafette figurent à la fin du classement de l'estafette et reçoivent un supplément de 15 points par rapport au nombre de points de l'équipe classée dernière.

4.3 Classements

4.3.1 Classement journalier

Lors des compétitions CSPC, les classements CSPC suivants doivent être tenus par l'organisateur (réduits aux équipes/équipes participant à l'CSPC) :

- a) Agility, séparément pour chaque catégorie et classe
- b) Jumping, séparé pour chaque catégorie et classe
- c) Relais par groupe de catégorie
- d) Classements généraux des équipes par groupe de catégorie
 - i. avec détails : tous les résultats de jumping et d'Agility, estafette, total de l'équipe
 - ii. Forme courte : Total des points par équipe

En cas d'égalité de points au classement journalier, c'est le meilleur classement à l'estafette qui fait foi.

La CTAMO édicte dans le cahier des charges pour les organisateurs des prescriptions plus précises concernant la présentation et la transmission électronique des classements.

4.3.2 Classement général des qualifications

Les classements généraux de qualification sont établis et publiés par **la CTAMO** après chaque compétition.

Le nombre de points des classements généraux par équipes est compensé entre les différentes compétitions de qualification comme suit (arrondi à une décimale) :

$$\text{Facteur de correction saison} = \frac{\text{Nombre d'équipes Saison}}{\text{Nombre de qualifications}}$$

(facteur de correction saison = nombre d'équipes inscrites de la saison CSPC en cours divisé par le nombre de qualifications de la groupe de catégorie correspondante)

$$\text{Total des points CSPC} = \frac{\text{rang du jour de l'équipe} \times \text{facteur de correction saison} \times 10}{\text{Équipes le jour de la compétition}}$$

(Total des points CSPC = rang du jour multiplié par le facteur de correction saison et le facteur 10 divisé par les équipes le jour de la compétition)

Le total des points est arrondi au nombre entier supérieur. Pour les équipes qui ont participé à plus d'une épreuve de qualification, le total des points est divisé par le nombre de départs. Le nombre de points est arrondi au nombre entier supérieur.

Le nombre d'équipes inscrites par des groupes de catégorie pour la saison CSPC en cours est déterminé par **la CTAMO** au moment de la clôture des inscriptions et reste inchangé tout au long de la saison. Si le nombre de qualifications change, le facteur de correction de la saison est recalculé et réappliqué à tous les classements.

4.3.3 Qualification pour la finale

Pour se qualifier pour la finale CSPC, le classement dans le classement général par équipe est déterminant.

Si plusieurs équipes sont classées à égalité de points à la dernière place de finale à attribuer, toutes les équipes classées à cette place sont qualifiées pour la finale.

La CTAMO publie la liste des finalistes. Si une équipe qualifiée renonce à participer à la finale jusqu'à la date limite d'inscription à la finale, c'est l'équipe suivante qui prend sa place.

5 FINAL

Le nombre total de places de finale pour toutes les groupes de catégories est de min. 25 et max. 45. Il est fixé et publié par la CTAMO en même temps que l'attribution de la finale CSPC.

Les meilleures équipes de chaque groupe de catégorie selon le classement général participent à la compétition finale. Le nombre de places de départ par groupe de catégorie est attribué proportionnellement au nombre d'inscriptions d'équipes.

La compétition finale se déroule et est évaluée de la même manière que les compétitions de qualification.

Aucun point n'est pris lors des qualifications.

En cas d'égalité de points au classement général de la finale, c'est le meilleur classement à l'estafette qui fait foi.

Les vainqueurs des groupe de catégorie de l'CSPC portent le titre officiel de champion suisse des clubs d'Agility pendant un an.

En dehors de la course officielle d'Agility **et de Jumping**, il n'y a pas d'inscription dans le dashboard.

5.1 Détenteur du titre

Pour la défense du titre, le dernier champion suisse est placé pour la prochaine finale, à condition qu'une nouvelle équipe au maximum soit ajoutée. Si le nombre de mutations est supérieur, le droit de défendre le titre est perdu. Si, à l'issue de toutes les compétitions de qualification, le champion en titre est qualifié pour la finale grâce à sa propre performance, les mêmes possibilités de mutation que les autres équipes lui sont ouvertes.

5.2 Réglementation transitoire 2025³

En raison de la réduction du nombre d'équipes possibles de quatre catégories à deux groupes de catégories, la défense du titre est réglée comme suit :

- a) Les champions en titre Large et les champions en titre Intermédiaire sont tous deux placés pour la finale 2025 du groupe de catégories L&I conformément au point 5.1.
- b) Les champions en titre Medium et les champions en titre Small sont tous deux placés pour la finale 2025 du groupe de catégories M&S conformément au point 5.1.

³ En fusionnant les catégories, la défense du titre doit être définie en 2025, année de transition.

6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement a été décidé lors de la CD AMO du **23.03.2024** et approuvé par le Comité central de la SCS le **09.10.2024** sur demande de la CTAMO.

Le règlement entre en vigueur le 01.01.2025.

En cas de divergence dans l'interprétation des textes français et allemand, la version allemande fait foi.

Hansueli Beer
Président SCS

Béat Leuenberger
Vice-président SCS

Peter Feer
Président CTAMO

Sascha Grunder
Vice-président CTAMO